

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A-DECO ZINC				Néant ☐ *		
						Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
					217		218	
							50 902	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222
	Production immobilisée *							224
	Subventions d'exploitations reçues							226
	Autres produits							230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
							50 979	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises) *							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *							243
								244
	Rémunérations du personnel *							250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
	Dotations aux amortissements *							254
	Dotations aux provisions							256
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260		
Total des charges d'exploitation (II)							264	
							50 435	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								
							543	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
							81	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								
							462	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	462	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	81		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986		ZFU – TE (44 octies et octies A)
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)				981	JEI (44 sexies A)		989	
ZRD (44 terdecies)				127	ZRR (44 quindecies)		138	
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991	Investissements outre-mer		344	
ZFANG (44 quaterdecies)				345				
BUD (44 sexdecies)				992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	543	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	543	
				372				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A-DECO ZINC
SAS au capital de 3 000 euros

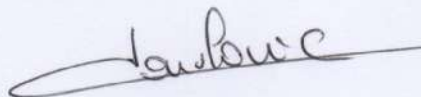
385 route de Châteauneuf
26 780 Malataverne
SIRET : 90017733800010

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nous confirmons qu'il n'y a pas d'annexes significatives concernant l'exercice comptable du
01/01/2022 au 31/12/2022.

Certifié conforme

La présidence

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Laurence', with a long horizontal flourish extending to the right.

A-DECO ZINC
SAS au capital de 3 000 euros

385 route de Châteauneuf
26 780 Malataverne
SIRET : 90017733800010

Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2023

AFFECTATION DU RESULTAT :

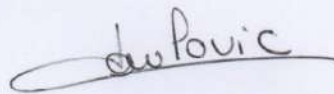
Après déduction de toutes les charges (salariales, fiscales et autres), les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 462 euros.

Autres réserves : 462 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'du Pouic', written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		A-DECO ZINC		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		385 ROUTE DE CHATEAUNEUF		26780	Malataverne	
SIRET		9 0 0 1 7 7 3 3 8 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 7		
				Exercice N clos le 3 1 2 2 0 2 2		
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	6 700	030	3 350
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	6 700	048	3 350
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 500	070	8 500
		Autres * (3)	072	2 960	074	2 960
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 319	086	2 319
	Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096	13 779	098	13 779	
Total général (I + II)		110	20 479	112	3 350	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		300	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		2 677	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		462	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		6 439	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 899	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	4 270	7 790	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		10 689		
Total général (I + II + III)		180		17 129		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

« Certifié pour copie conforme » le président »
Boulouic